

Il n'était pas inutile de décrire avec quelques détails la situation de l'art musical peu d'années après la dispersion des Maîtrises. Quel remède alors proposait-on pour arrêter l'envahissement du mal et pour en réparer les ravages? De l'avis de tous, il importait de réorganiser les Maîtrises au plus vite, non-seulement dans l'intérêt du culte, non-seulement pour la prospérité de la musique ecclésiastique, mais pour sauver du naufrage l'art tout entier. Nous avons entendu M. Portalis affirmer que les Maîtrises seules pouvaient conduire la musique vocale à sa perfection. Quelques lignes plus haut, s'adressant à l'Empereur, il s'exprime ainsi: «Votre Majesté approuvera sans doute que je n'aie pas seulement considéré le rétablissement des Maîtrises sous le rapport de leur service religieux, et que je me sois attaché à reconnaître les avantages dont les Maîtrises peuvent être pour l'art.» Écoutons maintenant M. Bigot de Préameneu; nous ne saurions passer sous silence d'aussi importants, d'aussi expès témoignages: «La bien du service religieux», dit-il dès le début de son rapport, «appelle de la manière la plus pressante l'attention de votre Majesté sur la réorganisation des chœurs de musique et psalletes ou Maîtrises d'enfants de chœur, près des églises cathédrales: l'art musical y est même intéressé.» Un peu plus loin: «Si maintenant on compare l'état actuel de l'art musical avec celui où il était autrefois, on verra combien le rétablissement des chœurs et des Maîtrises importe à sa conservation.» Plus loin encore: «La réorganisation des chœurs et Maîtrises de musique est le seul moyen de rendre au culte public une partie de sa solennité, et à l'art musical son ancien éclat.» Quelques lignes plus bas: «Les Maîtrises sont les seules institutions propres à régénérer le chant.»

Est-ce clair? est-ce assez d'insistance de la part du ministre, qui avant de préparer son rapport avait consulté des artistes autorisés dont il était en même temps l'organe? Plus haut il avait écrit: «Cette réorganisation est depuis longtemps attendue, elle est sollicitée par tous les Evêques et par les principaux artistes de Paris et des départements.»

Après avoir si expressément démontré la nécessité de réorganiser les Maîtrises, si l'on voulait qu'un jour, malheureusement encore fort éloigné, fût rétabli «l'ancien état de choses qui assurait la succession des organistes à chaque église,» le ministre, après avoir rappelé les instructions et pour ainsi dire les provocations que depuis quelques années il n'avait cessé d'adresser aux conseils généraux et aux préfets, dressait le programme du régime auquel les enfants devaient être soumis dans les psalletes renaissantes et de l'instruction qu'ils y devaient recevoir.

Déjà M. de Portalis avait dit quelques années auparavant:

«Les enfants vivent (dans les Maîtrises) en clôture, toujours surveillés, toujours travaillant, dans l'impossibilité de se dissiper, nourris avec soin, excités par l'émulation, préparés à de bonnes mœurs, par une instruction sage et par de bons exemples. Il est certain que ceux qui sont destinés par la nature à faire des progrès dans la musique vocale, ainsi élevés et instruits, doivent facilement et immanquablement y parvenir.»

Les élèves devaient être choisis dans chaque diocèse parmi les enfants les mieux doués et formés de très bonne heure par l'étude du chant et de la lecture musicale. Leur instruction spéciale devait embrasser encore l'harmonie, l'accompagnement, le contre-point, «base, «dit le rapport,» de toute composition musicale,» l'étude du clavecin et de l'orgue. Cet enseignement, on le voit, était complet et bien supérieur à celui que reçoivent aujourd'hui la plupart des artistes. «Il faut remarquer», ajoutait, avec un grand sens, M. Bigot de Préameneu «que la musique religieuse, la seule enseignée dans les Maîtrises, est la musique classique, celle qui, au jugement des maîtres, est la seule propre à donner au talent musical, en toutes ses parties, tout le développement dont il est susceptible.»

On ne voulait pas cependant que l'étude de la musique fût l'unique occupation des élèves, et on se proposait de leur donner en même temps des leçons de latin et de mathématiques, connaissances qui n'étaient pas inutiles, surtout la première, dans la pratique de leur art, et qui, ainsi que l'observait M. Portalis «dans le cas où ils ne pourraient pas professer la musique, leur donnerait le moyen d'embrasser d'autres états avec succès pour eux et utilité pour la patrie.»

Enfin, le rapport de 1813 terminait ce programme excellent par cette considération: «Le Conservatoire demeurera comme école centrale de perfectionnement; les meilleurs maîtres continueront à y donner des leçons, à y exposer les méthodes les plus parfaites. Les élèves qui se seront le plus distingués dans les Maîtrises pourront y être admis. L'instruction qu'ils auront reçue dans leur enfance les mettra à même de mieux profiter de celle qui leur sera présentée et de se livrer avec succès à la partie de l'art pour laquelle la nature les aura disposés.»

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce plan mûrement étudié dans toutes ses parties, et nous sommes con- // 2 // -vaincus [convaincus] qu'en 1857 il ne serait pas moins qu'en 1813 profitable à l'art musical.

M. Bigot de Préameneu avait examiné également les conditions financières de ce projet. Nous n'avons pas à insister sur ce point; toutefois, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer ici la faible charge que son exécution imposait à la fortune publique. Au vote facultatif, et par conséquent incertain, des conseils généraux, devait succéder l'attribution d'un fonds prélevé d'une façon permanente sur les budgets départementaux et consacré à l'entretien des Maîtrises et bas-chœurs. Le ministre avait divisé ces institutions en trois classes. Celles de la première classe étaient attachées aux archevêchés. On en comptait 9, dont la dépense était évaluée pour chacune à 12,000 fr. Les Maîtrises de deuxième classe appartenaient aux villes épiscopales qui contenaient une population de 15,000 habitants au moins. Il y en avait 30 et elles devaient coûter 11,000 fr. Enfin, 23 Maîtrises de troisième classe étaient destinées aux villes épiscopales les moins importantes et dotées d'un revenu de 10,000 fr. C'était en total, pour 62 diocèses, une somme annuelle, et comme on voit modeste, de 668,000 fr. Paris aurait reçu un supplément spécial.

(La suite à dimanche prochain.)

LE MÉNESTREL, 12 juillet 1857, pp. 1–2.

Journal Title: LE MÉNESTREL
Journal Subtitle: None
Day of Week: dimanche
Calendar Date: 12 JUILLET 1857
Printed Date Correct: Yes
Volume Number: 32
Year: 24^e ANNÉE
Pagination: 1 à 2
Title of Article: DES MAITRISES.
Subtitle of Article: POURQUOI NOUS NOUS APPELONS LA
MAITRISE. *Suite*. V.
Signature: J. D'ORTIGUE.
Pseudonym: None
Author: Joseph d'Ortigue
Layout: Front-page main text
Cross-reference: *Le Ménestrel*, 28 juin 1857, pp. 1–2; 5 juillet 1857,
pp. 1–3; 26 juillet 1857, pp. 1–2.
Voir aussi *la Maîtrise*, 15 mai 1857, col. 22–24.